35e ANNÉE (4e SÉRIE) · N° 27 · 3 JUILLET 1913

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète. 10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Louis VEUILLOT

(Cinquième article)

SOMMAIRE. — Les polémiques à la veille du Concile. — Le livre de Mgr Maret : *Du Concile général et de la paix religieuse.* — Appuis qu'il rencontre et protestations qu'il soulève. — L'*Avertissement* de Mgr Dupanloup à Louis Veuillot ; réponse de celui-ci.

Dans le dernier chapitre de mon troisième volume, j'ai noté que Mgr Maret, déjà très en vue comme gallican déterminé et théologien très ardent du gouvernement impérial, voulait en finir, au nom de la science et de l'Eglise, avec les doctrines ultramontaines. Tandis que d'autres, presque tous ses amis, ourdissaient des intrigues pour dominer le Concile, lui, il voulait l'instruire, l'éclairer et, par ce moyen, limiter exactement et définitivement les pouvoirs de la Papauté. Des bruits divers couraient à ce sujet.

Un beau jour, le *Figaro* annonça que Mgr Maret partait pour Plombières, où l'Empereur prenait les eaux, afin de lui *soumettre* « un ouvrage théologique en trois volumes destiné à combattre les propositions ultramontaines préparées par la Congrégation des Jésuites de Rome en vue du prochain Concile œcuménique. » Afin de montrer qu'elle était bien informée, la feuille boulevardière ajoutait : « L'ouvrage de Mgr Maret sera traduit dans toutes les langues ainsi qu'en latin. Plusieurs évêques de France ont donné leur adhésion et semblent par là renoncer au chapeau rouge !... »

L'*Univers* reproduisit l'information du *Figaro*, déclarant qu'elle ne pouvait être vraie. On sait, disait Louis Veuillot, que Mgr Maret prépare un ouvrage, mais rien ne prouve qu'il ait le but qu'on lui suppose. En tout cas, « ce qui passe toutes les limites du possible et du vraisemblable, c'est : 1° que Mgr Maret, qui est homme d'esprit, ait pu concevoir la pensée de porter à l'Empereur, au milieu du repos de Plombières, trois volumes manuscrits à mettre en latin, ce qui indique une matière peu reposante ; 2° que Mgr Maret, qui a l'insigne honneur d'être prêtre catholique, ait pu concevoir la pensée de *soumettre* à l'Empereur un ouvrage théologique.

« Le *Figaro* ne peut pas même comprendre à quel point ceux qui lui ont fourni cette nouvelle ainsi rédigée se sont moqués du journaliste et ont voulu injurier la foi et la dignité de l'évêque. »

Si Mgr Maret n'était pour rien dans la rédaction et dans la publication de la note figaresque, ces observations très justes ne pouvaient aucunement le blesser. Elles devenaient très dures, si, par quelque côté, il y était pour quelque chose. Mgr Maret fut très mécontent. La note du *Figaro* n'était pas absolument exacte, mais hélas ! elle n'était pas non plus absolument fausse. Mgr Maret ne voulait pas *soumettre* son travail à l'Empereur, peu disposé sans doute à goûter un tel hommage, mais il voulait lui communiquer un mémoire où l'objet, le plan et le but de ses trois volumes étaient exposés, afin d'obtenir, d'abord son approbation, puis que lesdits volumes fussent imprimés aux frais de la cassette impériale ou de l'Etat. Cela a été mis en pleine lumière par l'historien même de Mgr Maret, encore un maladroit ami [1].

D'autres nouvelles de même nature ayant été données en l'honneur de ce même ouvrage, l'*Univers*, remplissant le devoir d'informer son public, les reproduisit sous réserve avec de brèves remarques. Mgr Maret se fâcha. Et comme il était sûr que Louis Veuillot, respectant en lui l'évêque, le ménagerait, il voulut être blessant et fut injurieux. Il parla de ses mérites, invoqua ses travaux, déclara qu'on le calomniait, prétendit rappeler Louis Veuillot à l'ordre et, se renfermant dans sa dignité, refusa de s'expliquer sur le fond des choses. « Quant au livre que je prépare, déclara-t-il d'un ton hautain et gêné, je n'ai rien à vous dire ni de ses doctrines, ni de ses tendances, ni de son but, parce que vous n'êtes pas juge de ces choses. » Il ajoutait que « le système de diffamation et d'intimidation » dont l'*Univers*

[1] *Vie de Mgr Maret* par l'abbé G. Bazin, t. III, ch. I et II.

usait contre lui ne l'empêcherait point de parler, de remplir son devoir, d'user de son droit.

Louis Veuillot inséra toute la lettre de son adversaire « très libéral, mais très impatient de la contradiction, » et lui fit remarquer, non sans ironie, qu'il déplaçait le débat. Jamais le journaliste n'avait contesté les droits de l'évêque et du théologien. Seulement la question étant de grand intérêt pour les catholiques, trois fois en quatre ou cinq mois l'*Univers* avait signalé, comme ne pouvant être exacts, des bruits enregistrés par d'autres journaux, et dont ni l'évêque ni le théologien ne devaient être flattés. Il avait provoqué des démentis, il les provoquait de nouveau. Les calomniateurs étaient les nouvellistes appliqués à dénoncer en Mgr Maret un évêque dont l'Empereur se servait et dont le Pape se défiait. Convenait-il de laisser courir de tels bruits ? Parce que le principal intéressé ne disait rien, les journaux catholiques devaient-ils se taire ? Non, ils devaient parler. L'*Univers* l'avait fait et se réservait de recommencer.

Mgr Maret, bien que mécontent des trop justes observations de Louis Veuillot, s'en tint pour le moment à la note fuyante, hautaine et embarrassée qui niait en bloc et sans rien préciser les informations du *Figaro*. Il avait intérêt à ne pas vouloir plus de lumière. Pouvait-il dire ou pousser l'*Univers* à dire qu'il comptait sur la cassette de l'Empereur ou sur celle de l'Etat pour publier les deux ou trois volumes gallicans et césariens auxquels il travaillait depuis dix ans et qu'il voulait accrocher au Concile ? Or, il en était là. Son historien constate que Napoléon III avait approuvé l'idée du livre et promis « *son appui à une œuvre si méritoire et si vraiment chrétienne* [1]. »

Cet appui fut donné ; mais au moment décisif, c'est-à-dire au quart d'heure de Rabelais, il y eut du tirage. Après avoir conté que Mgr Maret, par crainte du qu'en dira-t-on, hésitait à bénéficier de la collaboration financière de Napoléon III, « bonheur inespéré, » l'abbé Bazin dit qu'il s'y décida sur l'avis de « certains évêques, » dont il ne nomme aucun : « Nous ne sommes pas des hommes politiques, mais nous ne pouvons être indifférents à ce que le Souverain de la France ait des idées saines sur la constitution de l'Eglise. » Concluant de là que l'*opinion commune* était qu'il *devait accepter* avec gratitude dans l'intérêt de l'Eglise la contribution impériale, Mgr Maret n'eut plus de scrupules : il accepta.

Les deux premiers volumes étant achevés, il demanda au Garde des Sceaux, M. Baroche, de lui donner pour imprimeur l'Imprimerie Impériale. Le ministre dit oui, mais bientôt se retranchant derrière « le conseil d'administration, » il dit non, et renvoya Mgr Maret au ministre de la maison de l'Empereur, le maréchal Vaillant. Celui-ci, assez bon catholique, reçut avec mauvaise humeur le prélat. Le récit de l'abbé Bazin donne même à croire que le vieux soldat reprit l'évêque sur ses doctrines. Alors le solliciteur fit valoir ses titres. Il expliqua qu'il avait, quant aux doctrines de son livre, l'appui de plusieurs théologiens, de plusieurs évêques et de l'Empereur qu'un sien mémoire avait amené à ses idées. — « Oh ! mais alors, s'écria le maréchal, *sept* théologiens, *neuf* évêques, le ministre des cultes, l'Empereur et votre Mémoire !... Sans calembour, Monseigneur, priez votre éditeur de m'envoyer le sien. *A chacun son métier*, Monseigneur, je me rends [1]. » Et dès le lendemain, la somme nécessaire à l'impression de l'ouvrage intitulé *Du Concile général et de la paix religieuse* était à la disposition de l'auteur. Son éditeur la toucha.

Mgr Maret fit connaître le plan de son ouvrage et même en communiqua des chapitres aux évêques sur l'appui desquels il avait le droit de compter. L'abbé Bazin assure que les membres de l'épiscopat consultés furent *unanimes* dans l'approbation. Il en nomme six : le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon ; l'archevêque de Paris, Mgr Darboy ; l'évêque de St-Brieuc, Mgr David ; l'évêque de Grenoble, Mgr Ginoulhiac ; l'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup ; l'évêque de Perpignan, Mgr Ramadié. Il cite de chacun d'eux quelques lignes vraiment approbatives. Au Concile, ces six prélats furent de l'opposition.

Tout ce travail oblique ne se faisait pas sans qu'il en perçât quelque chose. On savait donc dans le monde religieux et dans les hautes régions du monde gouvernemental que plusieurs évêques, sans penser en tout peut-être comme Mgr Maret, approuvaient sa campagne et même s'y associaient. On disait, en outre, que des religieux notables et beaucoup de membres du vieux clergé séculier, étaient de cœur et, au besoin, seraient d'action avec lui. Sous ce rapport, on se trompait grandement. Sans doute, il y aurait des opposants parmi les congréganistes, mais en nombre si réduit qu'ils ne compteraient guère. Il en serait de même pour le clergé du second ordre. Louis Veuillot l'assurait et fit partager son assurance au nonce. Il ne se trompait point.

Mgr Dupanloup, tout en poussant Mgr Maret à faire son livre, ne voulait pas fraterniser tout de suite ouvertement avec ce prélat d'un gallicanisme et d'un impérialisme compromettants. Outre qu'il devait se couvrir vis-à-vis de Rome et des modérés de l'épiscopat qu'il se promettait d'entraîner. il devait aussi ménager sa haute clientèle laïque, composée surtout de royalistes et de catholiques libéraux atteints de romanisme. Antérieurement, il avait prié Mgr Maret de prêcher en son Séminaire la retraite ecclésiastique de 1868, mais devant le bruit fâcheux que faisait, même avant d'avoir paru, le livre sur le Concile, il retira son invitation. Mgr Maret, froissé à bon droit du procédé, regimba.

[1] *Ibid.*, p. 20.

[1] *Ibid.*, p. 28.

Cher et vénéré Seigneur,... Parce que la légèreté et la malveillance ont répandu des bruits absurdes et qualifiés de ridicules par l'*Univers* lui-même, vous ne craignez pas de me mettre en suspicion vis-à-vis de votre clergé... Je suis persuadé que, sans le vouloir, vous me faites beaucoup de mal. On tirera un parti terrible de votre détermination. Je ne crois pas mériter d'être ainsi traité.

Ne croyez pas cependant que mon intention soit de vous faire revenir sur votre détermination. Non, je renonce à prêcher cette retraite, que vous m'aviez demandée avec insistance. J'ai dû seulement vous dire avec franchise l'effet qu'a produit sur moi votre lettre... [1].

Il y eut, en apparence, réconciliation. Il fallait s'unir pour tourner le Concile contre le Pape!

Ce même bruit qui gênait Mgr Dupanloup rendait plus vive la sympathie que l'école de Munich avait déjà pour Mgr Maret. Doellinger lui écrivait : « Mon cher et vénérable ami... Moi aussi, je désirais vivement vous voir et vous parler; car j'avais déjà appris par les feuilles allemandes la nouvelle si importante de l'ouvrage dont vous vous occupez. Nous parlerons de tout cela à notre aise. En arrivant à Munich, n'allez pas vous établir dans un hôtel, mais venez tout de suite descendre chez moi... [2]. »

Ce fut Doellinger qui fit traduire en allemand l'ouvrage de Mgr Maret. Il en était très content. Cependant il craignait, et cela lui faisait honneur, que son « cher ami » ne fît la part trop large au pouvoir civil. « ... Comme je suis fortement intéressé au succès de votre ouvrage, j'ose vous prier, lui écrivait-il, de veiller à ce qu'on ne puisse pas vous reprocher d'accorder trop à la Cour ou au gouvernement en matière d'Eglise... [3]. »

D'autres lettres prouvent que plus l'ouverture du Concile approchait, plus l'hostilité contre Rome s'affirmait des deux côtés. Doellinger, déjà disposé à rompre, craignait que son correspondant ne faiblît. Il lui écrivait : « Ne perdez pas courage, cher ami, ne vous laissez pas intimider... » Mgr Maret, sans être accessible à l'intimidation, croyait avec trop de foi à l'Eglise pour rompre avec elle, et quand Doellinger partit, il resta.

Mais jusqu'au jour où il fallut se soumettre au Pape infaillible ou cesser d'être catholique, il usa de tous les moyens à sa portée pour fausser le Concile. Il voulait que l'auguste assemblée fût dominée par l'Empereur. Le 24 septembre 1869, il fit remettre au « Souverain » une note pour le décider à l'action, il lui disait :

Il est certain qu'un parti puissant et nombreux dans l'Eglise, qu'un parti mû par des intérêts plus politiques que religieux, se propose d'obtenir du Concile trois grands résultats principaux :

1° La proclamation du dogme nouveau de l'infaillibilité personnelle du Pape ;

2° La proclamation de la suprématie temporelle ou politique du Pape sur tous les Etats et les gouvernements catholiques ;

3° La condamnation des lois fondamentales de la société moderne, parce qu'elles ne reconnaissent pas cette suprématie.

Voilà la révolution qu'on prépare, et dans la constitution intime de l'Église, et dans ses rapports avec les sociétés civiles et politiques...

Il expliquait ensuite avec la même passion et la même inexactitude que le gouvernement français avait le droit d'intervenir pour régler le programme du Concile et devait le faire. « Quoi! s'écriait-il, la France et la France seule protège la puissance temporelle du Saint-Siège ; cette protection seule rend possible le futur Concile, et la France n'aurait pas le droit de faire entendre à ce Concile ses réclamations et ses vœux! Elle n'aurait pas le droit de travailler à écarter, de concert avec les prélats éclairés et sages, toutes les mesures qui peuvent nuire à la religion et à la paix publique ?... »

Pour faire tout cela et diverses autre choses encore, quel moyen prendre? Oh! rien de plus simple, ni de plus juste, répond Mgr Maret : il faut imposer au Pape et au Concile un ambassadeur extraordinaire, qui siégeant de droit avec autorité et grandeur dans cette assemblée y « fera entendre la voix de l'Empereur et de la France, » laquelle serait aussi, — comment en douter? — celle de la sagesse.

Et qui donc recevrait de Napoléon III ce mandat d'ordre supérieur ? Serait-ce un prêtre, serait-ce un laïque? La « note » n'en dit rien. Il est probable que Mgr Maret avait touché ce point dans une audience impériale qu'il avait eue deux mois plus tôt et dont il était sorti « très content. » — « A ce moment, dit son biographe, les dispositions de l'Empereur étaient encore telles, qu'elles ne laissaient rien de mieux à souhaiter. » Le prélat dut profiter de ces bonnes dispositions pour indiquer, comme prêtre, Mgr Darboy, comme laïque, Rouland, le ministre des cultes qui l'avait le plus goûté et dont il pensait naturellement le plus de bien.

Au déplorable travail qui se faisait contre le Concile dans la fraction du monde ecclésiastique hostile à la proclamation de l'infaillibilité, se joignait en France la campagne laïque des catholiques libéraux et, en Allemagne, celle dite des « laïques de Coblentz. » Dans ces deux groupes, on procéda par des écrits anonymes. Si Montalembert, lié à l'un et l'autre groupe, donna dès lors tout haut son avis, ce fut par suite d'indiscrétions qui ne lui déplurent point, mais qu'il n'avait pas carrément voulues. Plus tard, il eut ce tort. Quant à ses amis du *Correspondant*, ils laissèrent jusqu'au bout à leur manifeste le caractère impersonnel et collectif qu'ils lui avaient prudemment imprimé en le signant : LA RÉDACTION. Leur autre organe, le *Français*, simplement officieux, sans garder toujours l'anonyme, le fit souvent; il usa aussi du pseudonyme.

Entre temps, l'ouvrage de Mgr Maret parut. Ce livre de guerre, dont les deux premiers volumes formaient un tout, était intitulé : *Du Concile*

[1] *Ibid.*, p. 75.
[2] Lettre du 13 juin 1868.
[3] Lettre du 10 décembre 1868.

général et de la paix religieuse. L'auteur le fit remettre au Saint-Père par le marquis de Banneville, ambassadeur de Napoléon III près de Pie IX; c'était le moyen de lui donner un caractère presque officiel et d'inviter Rome à réfléchir avant de consulter l'*Index*. La lettre d'envoi, très respectueuse quant à la forme, était aussi très calculée, car « plusieurs savants évêques et théologiens » l'avaient revue. Elle assurait que l'amour de l'Eglise, une piété filiale, des sentiments d'obéissance au Saint-Siège, avaient dicté ce travail dont le but était de prévenir les *suites funestes* « des projets formés et manifestés par des hommes respectables, mais qui ne paraissaient pas se rendre compte des dangers de leur entreprise[1]. »

Un même envoi d'exemplaires avec lettre-circulaire indiquant les mêmes sentiments fut fait à tous les évêques de France. Il y en avait tant parmi eux qu'il fallait instruire ! Mgr Maret n'oublia point son bailleur de fonds. Il écrivit à l'Empereur : « Sire, je puis enfin présenter à Votre Majesté un exemplaire complet de mes deux premiers volumes. L'édition tout entière est à la disposition de l'Empereur. Je crois entrer dans ses vues en adressant un exemplaire à tous les ministres de Sa Majesté, à tous les évêques et aux personnages politiques les plus importants... J'ose mettre de nouveau cette œuvre, approuvée par nos plus éminents théologiens, sous la protection de l'Empereur et de la France, dont je m'efforce de venger la tradition religieuse[2]... »

L'impératrice eut comme l'empereur son exemplaire. « Leurs Majestés » firent répondre au prélat par le sénateur Conti qu'elles avaient reçu « avec plaisir cet hommage » et l'en remerciaient. Rien de plus. Pas un mot d'éloge ou indiquant une adhésion.

Que de gens, ne pouvant être tenus même par eux-mêmes pour des « personnages, » reçurent ces deux volumes ! Les journaux ne furent pas oubliés et l'on peut croire que les plus hostiles aux « cléricaux » furent les mieux servis. Si ces favorisés ne donnaient pas le succès, ils donneraient au moins le bruit. Cette abondante distribution devait nécessairement produire une abondante récolte de compliments. L'abbé Bazin assure qu'il en fut ainsi. Sur ce point on peut le croire. Il signale et résume en tout petit texte une quantité énorme de témoignages anonymes. Il en donne aussi de signés. Parmi ces derniers et des plus chauds, notons ceux de Montalembert, du prince Albert de Broglie et du P. Gratry. Celui-ci exultait; il avait l'exultation facile. Montalembert rageait. Albert de Broglie félicitait Mgr Maret de sa doctrine en lui disant : « C'est celle dans laquelle j'ai été élevé. »

Il y eut tout de suite de fermes et vives protestations. Tandis que les évêques favorables dans une mesure quelconque au livre de Mgr Maret le louaient sans se montrer, d'autres le blâmaient tout haut. Mgr Regnier, archevêque de Cambrai, mort cardinal, et l'évêque de Poitiers, Mgr Pie, parlèrent les premiers. Tous deux donnèrent à leur blâme une forme presque impersonnelle et adoucie, quoique très nette. Mgr Doney, évêque de Montauban ; Mgr Plantier, évêque de Nîmes ; Mgr Delalle, évêque de Rodez ; Mgr Wicart, évêque de Laval, furent raides. Tous ces évêques communiquaient leurs protestations et condamnations à l'*Univers* en le priant de les insérer, ce qu'il fit avec empressement. Mgr Maret, prompt à l'aigreur, se fâcha contre ses collègues et contre le journal ; mais ni celui-ci ni ceux-là ne retirèrent ce qu'ils avaient avancé. De fait, ni pour le fond, ni pour la forme, ils n'avaient rien à retirer.

Je n'ai pas à entrer dans les polémiques épiscopales et doctrinales relatives aux questions conciliaires et surtout à l'infaillibilité; je veux seulement indiquer l'état des esprits. Le savant évêque de Montauban, Mgr Doney, — une autorité en matière de théologie et de droit ecclésiastique, — fit sévèrement, et d'un ton brusque et familier, la leçon au doyen de la Sorbonne. Il lui reprocha de s'illusionner sur son mérite et de songer plus qu'il ne convient à se faire bien venir du gouvernement. Quant à l'action du livre de « ce prélat, » il n'en prenait nul souci. « Dans l'œuvre finale du Concile, disait-il, on n'apercevra pas plus de traces des sentiments de Mgr Maret qu'on n'en voit des eaux de la Seine dans la mer quand elles y sont arrivées et, dès lors, si le gouvernement a protégé l'œuvre plus ou moins, il en sera pour ses frais. J'avoue que si j'étais le gouvernement, mon amour-propre en souffrirait un peu. » Il parlait ensuite avec un dédain railleur de la *pâle école des Sorbonnistes* dont l'évêque *in partibus* de Sura était à Paris le représentant. Il terminait ainsi : « Mgr de Sura *ne s'est pas mesuré luimême à lui-même*, comme le veut saint Vincent de Paul; il n'a pas réfléchi qu'il n'est qu'*un* et que l'individualité personnelle, quelque valeur qu'elle ait, se fond dans un Concile, comme la neige à l'apparition du soleil. » Ces prévisions étaient des prophéties.

L'évêque de Nîmes, Mgr Plantier, s'adressa directement à Mgr Maret. Il le fit avec une sévérité attristée et dure. Après lui avoir rappelé qu'à « une époque déjà lointaine » ils avaient gallicanisé ensemble, il ajoutait : « Tandis que vos études vous ont immobilisé dans vos vieilles opinions en les surchargeant d'une certaine âpreté de sentiment et de langage, les miennes m'ont jeté dans un courant meilleur, et les conclusions où leur flot m'a conduit me forcent à déplorer l'apparition de votre livre, et pour votre honneur personnel, et pour la cause du Concile et de l'Eglise que vous prétendez servir. » Les critiques venaient ensuite. Mgr Plantier signalait à son ancien ami ce qu'il avait dit de l'infaillibilité, puis s'écriait : « Ne devez-vous pas être au désespoir d'avoir à ce point décrié, déshonoré par

[1] Lettre du 8 septembre 1869.
[2] *Vie de Mgr Maret*, t. III, p. 105.

avance une vérité devant laquelle vous serez obligé de vous incliner, ainsi que le plus obscur des fidèles, comme devant un article de foi?... Est il prudent, Monseigneur, d'avoir préparé de vos mains cette coupe d'absinthe et de fiel qui ne servira peut-être, grâce à l'usage qu'en feront les impies, vos flatteurs d'aujourd'hui, qu'à détruire l'autorité du Concile et à vous désoler vous-même?... »

L'évêque de Laval, Mgr Wicart, remerciait Louis Veuillot d'avoir reproduit les observations de Mgr Pie. « Il fallait, disait-il, une réfutation aux deux volumes de Mgr Maret, il la fallait péremptoire, courte, claire, frappant juste et droit. La voilà faite de main de maître. Le livre est à terre et ne s'en relèvera pas... » Dans une seconde lettre adressée à la *Semaine religieuse*, Mgr Wicart, plus rude encore, s'étonnait que le rédacteur trop républicain de l'*Ere Nouvelle* fût devenu trop impérialiste.

L'évêque de Rodez, Mgr Delalle, dénonçait non moins nettement à son clergé l'école de Mgr Maret. « Nous regrettons vivement, écrivait-il, que ce livre soit sorti de la plume d'un évêque qui s'est trop souvenu qu'il est le doyen de la Faculté non canonique de la Sorbonne, au point de confondre l'époque présente avec le temps passé; cet anachronisme a réjoui le ban et l'arrière-ban des ennemis de l'Eglise et de la Papauté, des gros bonnets et des petits crevés de la libre-pensée, qui sont, en même temps, les ennemis de l'ordre social. Ils ont exalté Mgr l'évêque de Sura *in partibus* comme s'ils étaient les ouailles de son diocèse... »

Mgr Maret, figé de corps et emporté d'esprit, fut très irrité de ces vives critiques qui ressemblaient à des corrections et dérangeaient son personnage. Il répondit dans l'*Univers* aux évêques de Poitiers, de Nîmes, de Rodez et un peu à l'*Univers* lui-même. Il fut particulièrement aigre et personnel dans sa réponse à l'évêque de Nîmes. S'adressant à l'*Univers*, il disait :

Mgr l'évêque de Nîmes avoue qu'il a professé les doctrines qu'il condamne aujourd'hui dans mon livre... Pendant vingt ans, il a donc encouru l'anathème qu'il semble vouloir appeler sur ma tête! Pourquoi ces menaces? Le prélat veut-il étouffer la discussion?... Au lieu d'accuser mon livre sans preuves, que Mgr l'évêque de Nîmes veuille bien le réfuter. Qu'il prenne la peine de refaire son *Histoire des Conciles généraux ;* son honneur d'écrivain n'y perdra rien. Qu'il démontre que dans la mienne, j'expose mal les faits décisifs que j'invoque, que j'en tire des conséquences illégitimes, qu'il démolisse surtout ce quatrième livre qui excite particulièrement son animadversion. Je suis prêt à reconnaître mes erreurs aussitôt qu'elles me seront démontrées... Dans tous les cas, la soumission me serait douce. Il n'y aurait là ni fiel ni absinthe. La main de Mgr Plantier ne préparera pas cette coupe empoisonnée...

A la suite de cette lettre, Louis Veuillot en donna à l'auteur son avis :

... Mgr Maret possède éminemment la dextérité du polémiste. Il n'en a pas la patience ferme, il ne sait pas écouter l'objection et régler le ton de la réponse suivant les personnes, les circonstances et le sujet. La lettre que l'on vient de lire est surchargée d'allusions et de sarcasmes qui n'y conviennent point. Cette menue artillerie messied à la dignité de la question et à la dignité de l'adversaire, elle n'a pas même ici le maigre résultat de faire de la fumée. Mgr Maret a été attaqué en face et directement dans la double situation que lui fait son livre comme directeur de la Sorbonne (moderne) et comme chef de parti. C'est en cette double qualité qu'il provoque l'attention, c'est en cette double qualité, et avec une double gravité qu'il doit répondre. Son grand titre d'évêque, qu'il a soin de ne pas laisser oublier, ne lui fait qu'une obligation plus étroite de ne point se distraire aux jeux et aux feintes de l'escrime courante... Comme la discussion n'est pas finie, nous nous permettons de souhaiter qu'il la soutienne avec plus de tempérance, s'il persiste à la suivre pied à pied. Nous ne serions pas disposés à le laisser aller chez nous (excepté bien entendu contre nous-même) dans le style où il s'engage. Nous le supplions de ne pas nous mettre dans le cas de lui demander des corrections... [1].

Ces polémiques épiscopales indiquent une grande surexcitation d'esprit. Cependant elles sont modérées et même pâles lorsqu'on les compare au langage des journaux et à l'état général des catholiques, prêtres et laïques, qui suivaient ce grand débat. Beaucoup des évêques qui ne parlèrent point tout haut, ne le cédaient pas en sévérité et en vivacité à ceux que l'on entendit. Quant au clergé secondaire, il était, en immense majorité, infaillibiliste au suprême degré, et le fit bien voir. L'*Univers* en donna de bien nombreux témoignages, mais il dut en écarter plus encore qu'il n'en donna, les trouvant trop emportés contre les libéraux, les gallicans et surtout contre Mgr Maret. Beaucoup de ces lettres étaient des traités sur la matière. Elles émanaient de tous les rangs de la hiérarchie ecclésiastique. L'*Univers* y puisa de précieux renseignements. Nombre de laïques prirent également rang dans ce débat. Quel riche dossier! Il fait honneur au savoir et au zèle de ces *ultras* que le doyen de la Sorbonne dénonçait avec tant de suffisance et de colère. Qu'il eût été furieux et malheureux si « la feuille ultramontaine » avait reproduit tout ce qu'on lui adressa de solide, de fort et d'indigné contre les deux volumes dont il était si fier, et qui, sous aucun rapport, ne lui firent honneur! Le bruit même, ce bruit où il voyait de la gloire, ne fut que d'un instant. De telle sorte que Rome put avoir raison du livre sans le mettre à l'Index.

Pour achever de marquer le caractère de la lutte, voici quelques passages de cette riche correspondance. Je ne les donne pas pour argumenter, j'en écarte au contraire tout ce qui est doctrine ou argument. Il s'agit seulement, je tiens à le répéter, d'indiquer un état d'opinion.

Adhésion d'un curé du diocèse de Nîmes à une adresse ultramontaine :

Je la signe, cette adresse, parce que le Prélat et le livre qui attaquent l'infaillibilité du Pape sont loués, exaltés par les ennemis de l'Eglise, blâmés, condamnés par ses défenseurs naturels. Je n'ai nul besoin, moi,

[1] *Univers* du 9 octobre 1869.

humble curé, de contrôler la science, l'exactitude, la loyauté du savant prélat. J'examine son attitude. Cette attitude est expoliatrice. Il veut enlever au Pape la plus belle de ses prérogatives; la tourbe des mécréants de toute nuance et de toute peau l'acclame et le porte sur le pavois. Je vois les Volsques, implacables ennemis de Rome, et de son roi, ouvrir leurs rangs au Coriolan mitré. Cela me suffit pour juger l'homme et le livre; et mon jugement est une adhésion pleine et entière à la doctrine attaquée par l'éminent doyen, doublé de quelques demi-moines, courant les cimes abruptes qui confinent le schisme et l'hérésie.

Un docteur en théologie incorporé dans le clergé parisien :

Le livre que vient de publier Mgr Maret à l'occasion du prochain Concile œcuménique, paraît appelé à faire *grand bruit et mauvaise besogne.* Pour mon compte je n'hésite point à croire que, s'il échappe à la note d'hérésie, il ne saurait échapper à l'Index.

Les principes qu'y proclament Mgr de Sura sont tout bonnement puisés dans l'arsenal du gallicanisme, mais avec alliance du socialisme.

L'alliance qu'il propose entre la doctrine catholique et les théories de la démocratie mène droit au schisme en France.

Et plus loin : « Je crois qu'il est de mon devoir de prêtre et docteur en théologie de protester hautement contre son livre dont la lecture ne peut être que très dangereuse et nuisible même aux grands intérêts de la religion. »

Ce théologien établit ensuite avec science ce qu'il vient d'avancer, puis termine ainsi :

« Je plains sincèrement Mgr Maret de s'être laissé entraîner à cet esprit d'amour des nouveautés qui a marqué tous ses pas dans la carrière parcourue par lui depuis son adolescence. Je l'ai connu fort jeune, encore élève à Saint-Sulpice..., » etc. Je passe des détails tendant à prouver que Mgr Maret a « toujours aimé les doctrines étranges, » toujours « courtisé étonnamment les personnages en faveur » et témoigné de ses hautes aspirations vers l'épiscopat. Il conclut ainsi qu'un « tel livre est un acte d'imprudence inqualifiable, tout au moins, s'il n'est un signe de folie. »

Un religieux de la Compagnie de Jésus, directeur d'un grand séminaire, établit une comparaison savante et solide entre les ouvrages de Febronius et ceux de l'évêque de Sura : « Pour moi, dit-il, qui ai eu le courage de le lire attentivement d'un bout à l'autre, je proteste n'avoir encore rien lu, en fait de gallicanisme, d'aussi erroné... L'ouvrage de l'évêque de Sura est rempli d'erreurs; elles y abondent : erreurs historiques... erreurs théologiques. » Et plus loin : « Il faudrait un volume pour décrire les inexactitudes, les incohérences et les conséquences funestes de la doctrine de Mgr Maret en cette matière (l'infaillibilité). »

Je ne parle pas, ajoute-t-il, du ton provocateur qui règne dans le livre de Mgr Maret ! En vérité, si l'auteur n'avait pris la peine de nous avertir qu'il a voulu travailler à une œuvre de pacification, il y aurait lieu de penser qu'il a cherché à procurer l'irritation des esprits et des cœurs contre l'autorité du Souverain Pontife et du Saint-Siège. Voilà ce que j'appelle un livre *malsonnant* et qui *offense* les oreilles des fidèles.

L'évêque de Sura a cru remplir un devoir, Mgr l'évêque de Montauban et plusieurs illustres prélats lui ont prouvé qu'il s'est trompé ; le scandale des bons catholiques, la joie et les applaudissements de la presse hérétique ou impie, lui ont démontré jusqu'à l'évidence qu'il était sorti de la vérité. Pourquoi tarde-t-il à se rétracter ? Après avoir malheureusement imité Febronius dans ses erreurs, pourquoi ne pas l'imiter dans son repentir ?

Bref, le livre de l'évêque de Sura est ce qu'on appelle un *mauvais livre...* Sans doute, il reculerait épouvanté à la seule pensée de tenir le langage d'un Richer ou d'un Febronius. Mais en est-il moins vrai, que malgré sa bonne foi, et en dépit des faux-fuyants que lui a fournis la souplesse de son esprit, le livre de Mgr Maret ne recèle de grossières erreurs, qui, par l'autorité de l'Eglise, pourraient justement être flétries des censures les plus sévères ?

Un chanoine honoraire de Metz :

Tous les écrits violents et scandaleux qui depuis quelque temps émeuvent si douloureusement les cœurs catholiques puisent leurs arguments doctrinaux dans un même fond commun contenu et exposé dans l'ouvrage de Mgr Maret.

Deux prêtres du diocèse de Perpignan :

On a eu l'impudence de nous envoyer le catalogue du livre de Mgr Maret; la seule lecture de ce catalogue a suffi pour nous faire apprécier l'ouvrage à sa juste valeur, le gallicanisme de Mgr Maret nous étant depuis longtemps connu... Pour moi qui ai eu le bonheur d'être confirmé dans la foi par Mgr Gerbet et d'être élevé sous les yeux de ce grand et saint évêque dans les croyances et l'amour de l'Eglise romaine, je repousse avec horreur tout ce qui tend à ruiner ou à amoindrir les droits et l'autorité que le chef de cette même Eglise a reçus immédiatement de son divin fondateur, et je suis disposé à tout perdre, à tout souffrir et à mourir même plutôt que de retrancher un seul *iota* à ma profession de foi à l'infaillibilité personnelle et absolue du Souverain Pontife.

Protestations d'un laïque :

Les gallicans sont les révolutionnaires, les radicaux, les irréconciliables de l'Eglise. Ce sont de mauvais serviteurs, des fils ingrats et dénaturés, des chicaneurs... etc. Ce qui est plus triste, c'est de voir un évêque troubler la paix de l'Eglise ; un évêque dont le caractère est d'enseigner la soumission filiale à l'Eglise et à son Chef, chercher à prêcher la révolte, comme naguère Satan dans le Paradis terrestre. Heureusement qu'il n'a pas de troupeau à gouverner ! Pour moi, cet évêque ferait mieux d'étudier les devoirs des brebis à l'égard du pasteur, que ceux du pasteur à l'égard des brebis. Quel baiser de Judas dans l'envoi de son livre à Notre Saint-Père le Pape Pie IX, en réclamant hypocritement son indulgence ! — Est-ce pour lui ou pour sa doctrine ?

Je ne suspecte pas sa bonne foi, mais sa doctrine...

Quelle suffisance ! de vouloir seul soutenir, étayer de ses mains débiles, l'Eglise qu'il croit voir tomber... sans crainte d'être écrasé, sans crainte de se tromper. Je croyais, moi (jugez de ma simplicité), que l'Eglise était bâtie sur *une pierre* fondamentale, solide ? Il est entiché de son système, il ne veut pas en démordre. Puisse-t-il rester toujours un fils obéissant, si un jour Rome vient à prononcer son jugement !...

Voilà l'effet que le livre de Mgr Maret produisit sur les militants. Ceux-ci, et tant d'autres parlant comme eux, tenaient de leur savoir, de leur position, de leur dévouement, le droit de juger. La passion qu'ils y mettaient est un signe du temps.

Les travaux d'approche entrepris sous ses yeux et animés de son souffle étant terminés, Mgr Du-

panloup jugea bon de porter à découvert des coups qu'il croyait décisifs. Il le fit en trois mouvements. Très calculateur, même quand il s'emportait il adressa d'abord à son clergé un mandement très long au sujet et en l'honneur du Concile Il y mit un ton chaleureux et pieux, avec des élans de charité générale et de prière. Quoique bien turbulent, c'était d'un évêque. On fut satisfait à Rome, un peu surpris en France, et mécontent à Munich.

Bientôt les *Observations* sur le futur Concile parurent et l'impression fut autre. C'était la guerre. On y entendait à la fois l'ami de Doellinger, l'allié de Mgr Maret, le chef des catholiques libéraux hostiles à la déclaration dogmatique de l'infaillibilité pontificale. L'œuvre était plus agitée que forte. Le tapage fut grand. J'ai indiqué plus haut l'accueil que Rome et les catholiques soumis entièrement de cœur et d'esprit au Pape firent à cet acte ; j'y reviendrai.

Enfin, il y eut pour troisième acte et bouquet un « *Avertissement* donné par Mgr l'évêque d'Orléans à M. Louis Veuillot, rédacteur en chef du journal l'*Univers*. » Là se montra tout le polémiste, tout l'homme, tout l'adversaire plusieurs fois repoussé et déjoué, tout l'ennemi qui avait donné sa mesure dans le libelle : *L'Univers jugé par lui-même*.

L'*Univers* reproduisit tout de suite *in extenso* ce factum où la signature seule était épiscopale, et plus tard Louis Veuillot le donna également dans *Rome pendant le Concile ;* il y remplit trente pages en petit texte. La mesure y manquait en tout. Mgr Dupanloup, dont la colère fut toujours verbeuse, était particulièrement prolixe quand il s'en prenait à Louis Veuillot. Sa passion alors ne pouvait s'assouvir. Il parlait bride abattue, s'emportait, se précipitait, se répétait, s'emballait. Craignant qu'une parole furieuse, qu'il jugeait écrasante, dite une seule fois ne portât point, il y revenait avec une recrudescence de gros mots et d'exclamations. Son *Avertissement* de 1869 est en ce genre son chef-d'œuvre. Le rédacteur en chef de l'*Univers* y est comparé par trois fois à Satan. C'est de la frénésie. A la première lecture, Louis Veuillot s'indigna ; à la seconde, il eut des haussements d'épaules et des sourires de pitié. Cet incident fit trop de bruit et caractérise trop bien Mgr Dupanloup polémiste, pour qu'il suffise de le signaler. Une brève analyse et quelques extraits sont obligatoires.

La pièce est en alinéas turbulents, haletants, arrogants. Le premier reproche à Louis Veuillot d'avoir noté à mauvaise intention la date et le fond des *Observations* de l'éminent prélat sur le Concile. Les suivants disent pourquoi l'évêque d'Orléans a parlé et pourquoi il va répondre. En voici une vingtaine :

Je suis obligé de vous contredire ici.

Oui, Monsieur, c'est votre faute et je ne puis accepter votre excuse.

Vous demandez « pourquoi Mgr l'évêque d'Orléans jette ainsi la question dans le public ? » Je vais vous l'expliquer.

Vous récusez « l'opportunité et la justice de mon acte. » Je vais vous les faire comprendre.

Vous dites qu'il ne serait pas « séant » de provoquer de ma part une nouvelle condamnation. Je ne viens pas vous condamner, mais vous avertir.

Je pouvais négliger vos provocations quand elles m'étaient personnelles.

Mais ce que vous faites depuis dix mois, c'est autre chose.

Vous vous donnez, dans l'Eglise, un rôle qui n'est plus tolérable.

Vous, simple laïque, un de ces écrivains dont un de NN. SS. les évêques disait hier dans vos colonnes mêmes « qu'ils n'ont aucune autorité et ne sont rien dans l'Eglise, » vous y usurpez étrangement.

Vous agitez et troublez les esprits dans l'Eglise.

Vous faites une sorte de pieuse émeute à la porte du Concile.

Vous lui tracez sa marche ; vous posez des questions que le Saint-Père n'a pas posées ; vous parlez de définitions, selon vous « inévitables » ; vous en dites le mode et la forme.

Vous insultez, dénoncez, et mettez au ban du catholicisme tous les catholiques qui ne pensent ou ne parlent pas comme vous.

C'en est trop, Monsieur. Il était temps de vous répondre. Voilà pourquoi j'ai parlé.

Vous dites que je viens de « donner une tête à la prise d'armes. » Non, Monsieur, ce que j'ai fait n'est pas une prise d'armes ; c'est une défense.

Car le moment est venu de se défendre contre vous.

J'élève donc à mon tour la voix, et je viens opposer aux entreprises dont je vous accuse un solennel avertissement.

J'accuse vos usurpations sur l'épiscopat et votre intrusion perpétuelle dans ses plus graves et plus délicates affaires.

J'accuse surtout vos excès de doctrines, votre déplorable goût pour les questions irritantes et pour les solutions violentes et dangereuses.

Je vous accuse d'accuser, d'insulter et de calomnier vos frères dans la foi. Nul ne mérita jamais plus que vous ce mot des Livres Saints : *Accusator fratrum !*

Par dessus tout, je vous reproche de rendre l'Eglise complice de vos violences, en donnant pour sa doctrine, par une rare audace, vos idées personnelles...

Pour prendre ce ton qui se soutient durant 350 alinéas, comme il fallait que Mgr Dupanloup fût sûr que Louis Veuillot ménagerait, dans son turbulent agresseur, l'évêque ! Je tiens à dire tout de suite que le rédacteur en chef de l'*Univers* n'avait pas offert à l'évêque d'Orléans l'excuse que celui-ci refusait d'accepter. Aucune excuse ne lui était due, aucune excuse ne lui était faite. Les autres assertions du prélat ne valaient pas mieux que celle-là.

Après cet exorde, Mgr Dupanloup déclarait ne pas vouloir revenir sur les controverses du passé et partait de là pour les rappeler avec pétulance, animosité et sans aucun souci de l'exactitude. Etre exact dans ses accusations, ses affirmations, ses citations, quand il s'agissait de Louis Veuillot, ne lui a jamais paru nécessaire. Bref, il fut dans tout cet *Avertissement* le polémiste de la vilaine brochure : *L'Univers jugé par lui-même*. Il y chercha la revanche des condamnations si dures, si humiliantes et si justes qui avaient frappé ce libelle. Le résultat fut identique. C'est en vain qu'il répéta à satiété avec amas d'épithètes sonores et d'invectives haineuses que Louis *inventait des hérésies* pour les prêter à ses adversaires,

« couvrait d'odieux outrages les plus illustres défenseurs de l'Eglise, » trompait ses « bons lecteurs, » en *faisant défiler chaque matin* dans ses colonnes un « torrent d'injures, » divisait partout les catholiques. — « Ce n'est pas seulement en France, s'écriait-il, que vous créez des partis dans l'Eglise, c'est en Belgique, c'est en Allemagne, c'est en Bavière, c'est en Hongrie, partout ! » Non content d'interpréter ainsi ce qu'avait écrit Louis Veuillot, il lui attribuait ce qu'il trouvait mauvais n'importe où. Ici, c'était une facétie, peut-être risquée, prise dans la *Civiltà Cattolica ;* là, une phrase d'un ami de l'*Univers* ou de son école ; ailleurs, quelques mots de Barbey d'Aurevilly. Détournant les observations les plus naturelles de leur sens évident, il y signalait des injures atroces, inouïes, soit contre Montalembert, malade, soit contre Berryer, mourant. Il faisait entrer vaille que vaille dans les victimes de l'*Univers,* Ravignan, Lacordaire, Falloux, Broglie, etc., etc. ; il déclarait toute la rédaction vile et venimeuse. Puis pour punir Louis Veuillot de tant d'indignités, il lui disait : De tout cela, « il reste celui que j'appelle avec l'Ecriture : *Accusator fratrum.* »

Afin de justifier le mot parti de son cœur d'évêque, il accusait Louis Veuillot de « plaisanteries indécentes, » de calomnies, d'indignité ; il le traitait de charlatan : « Vous êtes théologien comme certains docteurs à la voix retentissante sont médecins » ; et, de nouveau, il s'écriait : « Ai-je tort, Monsieur, de vous appliquer ce mot sévère : *Accusator fratrum !* » Enfin il lui reprochait avec la même véhémence, qu'il appelait le même *sentiment douloureux,* la *même tristesse,* de nuire au Pape en le glorifiant plus que de raison. Et, comme conclusion, après s'être félicité de son extrême modération, il sommait Louis Veuillot de ne pas oublier que « l'Eglise est la mère de toute charité, de toute sagesse, de tout respect... » C'est ainsi qu'il prêchait d'exemple.

A trente-six ans de distance, l'historien qui veut parler net peut dire qu'au total il n'y avait là que de la mousse et du fatras. Ce fut presque tout de suite le sentiment de Louis Veuillot, et sans l'exprimer rudement, il sut le faire comprendre. Il montra qu'au point de vue du droit épiscopal, l'évêque d'Orléans avait commis un abus en frappant d'un *Avertissement* un journal et un écrivain qui ne relevaient point de sa juridiction. Mgr Dupanloup pouvait blâmer et injurier à son aise, en tant que particulier, mais non *avertir* en tant qu'évêque. Louis Veuillot le lui rappelait, et ajoutait :

Encore qu'il nous convienne de ne pas oublier sa dignité d'évêque, il n'est ici qu'un simple particulier ; il ne fait qu'un acte personnel qui relève entièrement des lois ordinaires, et que nous pourrions parfaitement déférer aux tribunaux, s'il nous plaisait de nous en croire lésés, comme nous leur avons jadis déféré l'acte analogue de M. l'abbé Cognat... Il est du droit de Mgr d'Orléans de condamner, dans son diocèse et pour son diocèse, tout écrit qu'il juge contraire au dogme et à la morale : et la sentence alors n'est réformable qu'au tribunal du Pape ou du Concile régulièrement constitué... ; mais nous « *avertir* » par des griefs de droit commun, tels que ceux qu'il nous impute avec tant de paroles peu mesurées,... c'est une usurpation que nous contesterions même à l'évêque ordinaire et qui ne s'appuie sur rien.

C'est avec la même modération que Louis Veuillot rappelait à l'ordre le prélat sur les questions doctrinales ou personnelles :

Encore, disait-il, que la nouvelle pièce de Mgr Dupanloup soit longue, nous ne pressentons aucune nécessité d'y répondre longuement... Nous dirons le moins possible, ne voulant pas risquer de prendre tous les avantages que nous fait un adversaire trop irrité... Sur l'acte pastoral de l'autre jour (les *Observations)* nous ne voulions pas être assez libres ; sur l'acte personnel d'aujourd'hui, nous ne voulons pas l'être trop, et nous écartons ce péril plus encore que l'autre. Mgr Dupanloup peut avoir le goût de s'escrimer en académicien et même en journaliste ; mais nous baissons la pointe, et nous laissons passer l'évêque. Tous les coups dont il pourra nous atteindre, et que nous aurions pu parer, nous affligeront moins que la fantaisie de ce déguisement. Du reste, le premier déplaisir en est depuis longtemps épuisé.

Sans doute ce serait un grand argument contre l'*Univers* que cette persistante hostilité d'un personnage si haut placé dans l'Eglise, si retentissant et si souvent loué, même à Rome, pour des travaux dont personne n'a méconnu l'abondance, l'actualité et la sonorité. Mais il faut considérer autre chose. Depuis vingt-cinq ans, soumis à la surveillance et aux interprétations inclémentes de Mgr Dupanloup, à ses dénonciations perpétuelles, à ses entreprises d'une énergie et d'une adresse étranges, l'*Univers* n'a pas cessé d'être lu avec le même soin par les juges les plus vigilants, les plus perspicaces et les plus délicats en matière de doctrine et de foi qu'il y ait en France et dans l'Eglise.

Il serait également superflu et pénible de s'arrêter à certains mots qui ne devraient pas se trouver sous la plume d'un évêque, ni même dans le vocabulaire d'un académicien. Nous espérons bien qu'il n'y a rien de *vil* dans nos polémiques, parce que nous ne sentons rien de *venimeux* dans nos cœurs. C'est une triste merveille de l'esprit humain que de telles expressions se puissent rencontrer au cours d'un travail dont le but est d'exhorter à la modération ; et il est contre les bienséances de l'art de donner à une philippique la tournure épistolaire, et de terminer des malédictions et des exécrations par la signature de l'Homélie.

Ceux qui savent où Mgr l'évêque d'Orléans a pris l'*accusator fratrum* qu'il nous applique au commencement, dans le milieu et à la fin de sa lettre, en trouveront sans doute l'usage un peu forcé. Cet *accusator fratrum nostrorum* (Apoc., XII, 10), c'est le diable qui accuse nuit et jour les saints de Dieu, et il est enfin jeté dehors. Ce serait bien de la rigueur contre un pauvre journaliste, coupable seulement, après tout, d'avoir souhaité la définition de l'infaillibilité à l'encontre de ses frères de la Sorbonne et du *Correspondant.*

Louis Veuillot faisait ensuite remarquer que Mgr Dupanloup, en pratique, ne dédaignait pas du tout de se faire *accusator :*

Dans ses *Observations,* il ne ménage pas les Papes, *accusator fratrum.* Dans sa lettre à M. Louis Veuillot, il traite les rédacteurs de l'*Univers* de *calomniateurs vils et venimeux,* qui se servent de la plume comme d'un couteau, *accusator fratrum.* Assurément l'*Univers* n'a jamais qualifié de la sorte aucun rédacteur du *Français* ni du *Correspondant* [1].

[1] *Univers* du 25 novembre 1869. — *Rome pendant le Concile,* t. II, p. 588, *pièces justificatives.*

Selon leur règle, les journaux qui recevaient les communications de Mgr Dupanloup, particulièrement le *Français* et la *Gazette de France*, après avoir reproduit tout l'*Avertissement*, ne citèrent rien de la réponse. D'autre part, leurs alliés de la presse révolutionnaire et de la presse gouvernementale complimentèrent fort le prélat. Il n'en parut nullement gêné.

Comme effet sur l'opinion, l'*Avertissement* eut le même destin que le libelle dont, pour le fond, la forme et le but, il était la continuation ; il fortifia ce qu'il voulait détruire. Louis Veuillot reçut, au sujet de cette nouvelle attaque, de très nombreux et très chaleureux témoignages de sympathie. Son crédit en fut affermi à Rome comme en France. Mgr Dupanloup lui avait préparé pour le temps du Concile un nouveau triomphe. Je n'en multiplierai pas les preuves. J'extrais seulement de ce dossier deux passages qui suffisent à indiquer la note générale :

Monsieur,

Permettez-nous de venir joindre notre faible voix aux témoignages solennels et nombreux de sympathie que doit susciter en votre faveur l'inique et passionné réquisitoire de Monseigneur d'Orléans contre le courageux défenseur de l'Eglise et du Saint-Siège. En Suisse, dans notre Jura, où la persécution contre les vrais catholiques est à l'ordre du jour, les prêtres et les fidèles, lecteurs de l'*Univers*, partagent l'indignation que vos nombreux amis et admirateurs éprouvent à la lecture des insultes qu'un évêque a le courage de vous prodiguer.

Recevez, Monsieur, avec nos sympathiques compliments de condoléances, l'assurance de notre dévouement inaltérable et de notre attachement sincère à l'*accusator fratrum* qui est pour nous le véritable *amator fratrum* de ses frères souffrants, persécutés et soutenus dans la lutte par sa grande et forte parole.

Delémont, 29 octobre 1869.

L. Vautrey, miss. ap., curé-doyen.
B. Brechet, curé de Courfaivre.
I. Jecker, vicaire à Delémont.
N. Sévasser, curé de Develier.
P.-F. Dizard, curé de Couvroux.
Jos. Chappuis, curé de Courtitelle.
Jos. Bourquart, curé de Bossercourt.

Limoges ce vendredi 26 novembre 1869.

Très cher et noble ami,

J'ai pu achever, ce matin seulement, la lecture de l'incroyable philippique.

Vous ne doutez pas, je pense, de vos amis.

Cet acte, ces actes sont inexplicables.

Quelle manière d'accuser un homme !

« Donnez-moi quatre lignes du plus honnête homme du monde, et, avec cela, je me charge de le faire pendre. » Cet impertinent propos suppose un méchant de la pire espèce.

Le trait réservé pour le dernier, ce qui doit vous écraser, cette tirade où l'éloquence au moins aurait pu trouver grâce, comment l'accommode-t-on avec cette affirmation si carrée « Césarien toujours ? »

Quel luxe d'amplifications à propos de ce trait si heureux, si honorable au fond : chez les Volsques ? Un de mes amis, homme d'esprit, ayant lu cela, le matin, me rencontrant dans la journée, et me sachant tout de l'*Univers*, lui qui n'en est pas tout à fait, vint en courant me serrer la main à propos de la bonne fortune de ce mot, de tout ce petit article exquis. C'est, je crois, ce qui me fit vous écrire dernièrement, pour vous féliciter, pour vous remercier du respect avec lequel vous parlez toujours de celui qui, à vingt ans, fils des croisés, déclara qu'il attendait les fils de Voltaire... et qui, depuis si longtemps, malgré nos prières, souffre si cruellement.

Cher et noble ami, voyez-vous. on ne pose pas la vraie question. Veut-on du journalisme ? — Oui, dit on.

Mais si le journalisme régnant, Dieu permet qu'un catholique soit le premier journaliste du monde,... comment celui qui reçut tout du journalisme, qui travaille tant le journalisme, se met-il à prouver, en vingt colonnes, que ce journaliste est... journaliste ?

Combien tout cela nous fait de peine à nous, qui, sincèrement, aimons, propageons, Monseigneur l'évêque d'Orléans !

Quel chagrin il se prépare !

Quand vous serez à Rome, mettez-moi aux pieds, puis plus avant que jamais dans le cœur de mon vénéré maître, Monseigneur l'évêque de Tulle.

Votre bien affectueusement dévoué,

H. Delor.

D'autre part, le très calme historien du Concile, large à l'extrême pour tout évêque et n'aimant guère les journalistes, n'a pu cette fois encore se retenir de blâmer Mgr Dupanloup. Il avait condamné les *Observations*, voici ce qu'il dit de l'*Avertissement* : « Au moment où toute l'Europe était occupée de l'œuvre de l'Evêque d'Orléans et où les méchants *tressaillaient de joie*, apparut tout à coup un nouveau et très violent écrit du même auteur. C'était une communication de l'évêque à son clergé, mais le directeur de l'*Univers* y était personnellement visé. » Mgr Cecconi indique ensuite très brièvement l'objet de cet écrit, puis il ajoute : « L'accusé se défendit en observant toutefois de garder le plus de mesure possible, pour ne pas perdre les avantages que lui faisait un adversaire « trop irrité ». Puis il constate que le « *Correspondant* célébra avec joie le grand événement de ce temps, c'est-à-dire la publication de deux lettres de Mgr Dupanloup aux fidèles et au clergé de son diocèse [1]. »

Oui, le *Correspondant* tressaillit de joie comme « les méchants ». Il était heureux, autant que tous les journaux ennemis de Dieu, d'entendre un évêque fausser, avec accompagnement d'invectives, les doctrines de Louis Veuillot, fausser aussi ses paroles et le comparer au diable ; le tout au nom de la charité, de la paix, de la loyauté, du respect que se doivent les chrétiens et de l'honneur.

Le plus vertueux des panégyristes de Mgr Dupanloup, l'abbé Lagrange, bien qu'il admire tout en son héros, ne parle pas de cet *Avertissement* sans quelque embarras. Il avoue même à peu près que ce jour-là, son évêque alla trop loin. Il dit : « Cet acte, qui était assurément dans son droit, à ce moment toutefois, prêtait le flanc à des méprises, à des interprétations fâcheuses ; il pouvait amoindrir, par une apparence de polémique personnelle, la grande discusion : on lui dit ces choses, mais sa conviction était faite, il persista. On sentira dans quel esprit de paix nous n'en voulons pas citer une seule ligne. »

Le bon apôtre ! Il ne cite rien parce que rien ne peut être honorablement cité. Cependant, pour

[1] *Histoire du Concile du Vatican*, t. II, p. 486.

atténuer la très maladroite faute de l'évêque, il assure que l'*Univers* avait tout de suite attaqué avec *véhémence* les *Observations*. De telle sorte que Mgr Dupanloup, pris *personnellement à partie sur un point si grave, devait se défendre*.

Voilà deux faussetés. D'abord cette prétendue attaque était une réponse ; ensuite, elle n'était pas véhémente. Nul ne peut contester qu'il y eût obligation pour le rédacteur en chef de l'*Univers* de ne rien laisser passer d'important sur la question du Concile, sans le signaler. Tout ce mouvement étant de son ressort, il le suivit dans ses diverses phases et dans ses diverses formes. On trouverait certainement dans l'*Univers* d'alors la matière de dix volumes sur les choses du Concile. Toute la rédaction prit part à cette superbe et bien-aimée besogne. Les grands combats furent livrés par Louis Veuillot et du Lac. Ce fut celui-ci qui étudia à fond et exécuta en maître les volumes de Mgr Maret. Il appartenait surtout à Louis Veuillot de s'occuper de Mgr Dupanloup et du *Correspondant ;* il n'y manqua point. Lorsque les *Observations* parurent, il s'empressa, non de les *attaquer avec véhémence*, mais d'en établir la portée. Il le fit brièvement, avec la gravité que commandait le sujet, et la déférence due à la dignité épiscopale. Après avoir rappelé en quelques mots les écrits de Janus, les appels des laïques de Coblentz, les réponses de Montalembert, le manifeste du *Correspondant*, etc., il ajoutait :

Mais une pièce plus inopinée que toutes celles qui ont paru, et beaucoup plus importante par la situation de l'auteur, va s'emparer de l'attention publique. C'est une lettre de Mgr l'évêque d'Orléans au clergé de son diocèse, contenant des *Observations sur la controverse soulevée relativement à la définition de l'infaillibilité au prochain Concile*. Cette lettre fort animée est un véritable événement. Par le fait, que ce soit ou non la volonté du prélat, elle donne une tête épiscopale régulière et officielle à cette prise d'armes, où l'on ne voyait jusqu'ici que des écrivains de qualités diverses ; car Mgr Maret lui-même, évêque *in partibus*, avant le Concile et en dehors du Concile, s'adressant à tout le monde, n'a, sauf sa science et ses vertus, que la faible autorité de tout le monde. Bien autre est la considération où se place Mgr l'évêque d'Orléans, parlant dans sa charge de pasteur. Voilà l'événement ; il est considérable.

Quelques jours auparavant, sans le trouver moindre, nous en aurions été moins surpris. Connaissant l'autorité du célèbre évêque sur la rédaction du *Correspondant* et sur celle du journal le *Français*, son interprète officieux, nous aurions compris qu'il acceptât publiquement des thèses auxquelles ces feuilles seraient restées étrangères, s'il les avait répudiées. Après les adieux qu'il adressait tout à l'heure à son clergé, d'un ton si différent, nous ne pouvons guère nous expliquer sa détermination tardive. On se demande pourquoi, du seuil du Concile où il est sûr d'être écouté, Mgr l'évêque d'Orléans jette ainsi la question dans le public.

Il dit, à la vérité, que c'est notre faute et toutes ses *Observations* se rattachent à notre polémique contre le livre de Mgr Maret et contre d'autres écrits qui l'ont éveillée légitimement ; écrits qu'il ne nomme point. Nous ne pensons pas mériter tant d'honneur, et l'on verra bien qu'il va beaucoup par delà. Il s'en apercevra lui-même, aux raisonnements empoisonnés que la presse hostile va tirer de son argumentation.

C'est la seule contradiction que nous voulions nous permettre sur la lettre pastorale de Mgr l'évêque d'Orléans. Elle est assurément faite pour la publicité la plus militante, et nous y sommes attaqués d'une manière dont nous récusons l'opportunité et la justice. Néanmoins à cause de son caractère officiel, par prudence et par déférence, nous la publierons intégralement sans la discuter. Nous portons le respect de l'infaillibilité de l'Eglise unie à son Chef jusque dans ses moindres dépendances, et nous tenons que les actes épiscopaux doivent être soustraits à la contestation publique des laïques. Elargissant ce devoir, nous nous abstenons même de plaider [1].

Que ces remarques fussent de nature à gêner Mgr Dupanloup, je ne le nie point. C'était d'ailleurs leur but. Mais où est la véhémence, où sont les injures ?

Si Louis Veuillot ne fut pas véhément contre l'évêque, ne l'avait-il pas été contre les lieutenants avoués du prélat ? Non. Le passage le plus sévère ou le plus dur, — si l'on veut, — des articles sur le manifeste du *Correspondant*, c'est l'entrée en matière. La voici :

Un recueil catholique nous a donné, il y a quinze jours, l'équivalent français, anonyme aussi, des manifestes bavarois et autrichiens sur la faillibilité certaine du Pape, et la faillibilité possible du Concile. C'est l'œuvre d'une plume habile, d'une science inexacte et d'une conscience passionnée. Les formes du langage sont pieuses, le fond de la pensée est involontairement sceptique.

En attestant sa foi, l'auteur anonyme ne laisse voir que ses doutes, et il prend si grand soin de justifier ses doutes, qu'ils semblent former le capital de sa foi. Il admet en principe l'infaillibilité de l'Eglise, car la clarté de la langue et de l'esprit français l'impose à sa raison, et il n'oserait dire avec les docteurs de Munich que le *critère* de l'infaillibilité n'existe point. On a besoin d'Allemands pour de telles audaces. Mais où se trouve l'infaillibilité dans l'Eglise ? Il la cherche, peu disposé à la vénérer là où jusqu'à présent on l'a reconnue. Il la nie au Pape personnellement ; l'accorde-t-il au Concile ? C'est selon ! Le Concile tout seul pourrait avoir l'infaillibilité ; le Concile et le Pape d'accord pourraient ne l'avoir pas. On pense bien que tout cela est emmêlé et qu'il y a des voiles ! En bon catholique gallican, notre Janus français tient que le Saint-Esprit qui, depuis longtemps, à son avis, néglige le Pape, n'abandonne pas le Concile. Néanmoins, le Concile pourrait faire fausse route, et notre Janus n'est rien moins que rassuré. On parle d'un décret qui attribuerait au Pape cette infaillibilité introuvable ; on entend de « nouveaux docteurs » qui préconisent ce dogme et qui soutiennent, grand Dieu ! que le temps est venu de l'inscrire aux articles de foi. Ces « imprudences » le font trembler et il prend le devant sur le Saint-Esprit pour informer le Concile et lui montrer la voie. Véritablement, il ne lui ménage pas les avertissements « modestes, » mais « fermes » et même comminatoires. Cela fait, il signe : *Pour la rédaction du* CORRESPONDANT : *P. Douhaire*.

Cette formule de signature est la chose sérieuse de cette pièce ardente et médiocre. Elle lui donne le caractère d'un manifeste, elle révèle, non pas une légion, mais une *Ecole* qui ne s'était pas encore clairement accusée.

Cela dit, Louis Veuillot discutait tout le manifeste. Il établissait que la Rédaction du *Correspondant* se rapprochait beaucoup du bavarois Janus ; qu'elle avait pris de Mgr Maret « la néga-

[1] *Mélanges*, 3e série, t. III, p. 62.

tion de l'infaillibilité du Pape et la périodicité et même la permanence conciliaire ; » qu'elle demandait au Concile d'entrer le plus avant possible dans les voies du catholicisme libéral ; que sa thèse aboutissait à faire du Pape un souverain constitutionnel dans les choses temporelles. Il terminait ainsi : « Que le *Correspondant* nous permette de lui dire : sa voie est mauvaise. Ce n'est ni à lui, ni à nous de conseiller l'Eglise. Nous ne pouvons, lui et nous, rendre service à l'Eglise et au monde qu'en obéissant à l'Eglise, et en prouvant au monde combien notre obéissance a raison [1]. »

Que ces critiques fussent sévères, oui ! Qu'elles fussent violentes, non ! Elles voulaient faire réfléchir et non irriter. Cependant tout le parti s'en irrita très fort. Il y avait du calcul dans cette irritation. Il fallait que Louis Veuillot eût été violent pour que l'on pût accepter et même glorifier les emportements inouïs de Mgr Dupanloup.

Je ne m'arrête pas aux polémiques secondaires. Je crois pouvoir y ranger l'adhésion passionnée que donna Montalembert à certain groupe allemand qui prétendait représenter les *Vieux Catholiques*, et se cachait sous ce titre : « les laïques de Coblentz. » Cette manifestation n'eut pas de suite sérieuse et Louis Veuillot ne la signala guère qu'en passant. Il lui eût été pénible de réclamer à fond contre Montalembert dont les souffrances aggravaient l'irréformable impétuosité. Les seuls adversaires catholiques ou se disant tels que l'*Univers* ne ménagea point, furent certains disciples auxiliaires de Mgr Maret, groupés dans un journal ultra-impérialiste appelé l'*Etendard*. Là, sous la direction de M. Jean Walon, écrivain religieux et impérialiste confinant à la bohème du quartier latin, deux ou trois abbés masqués travaillaient à sauver l'Eglise en rappelant Rome au devoir. Ces déplaisants anonymes furent raillés et fouaillés. Ils le méritaient bien. Les catholiques libéraux ne surent pas repousser de tels concours. Tout ce qui faisait bruit et nombre contre les infaillibilistes leur allait. La passion les égara au point de leur faire accepter tacitement l'appui non officiel, mais effectif et prouvé du gouvernement italien. Celui-ci, dont le siège était alors à Florence, mit son imprimerie d'Etat au service des contempteurs du Pape. L'historien officiel du Concile le constate : « Les écrits les plus perfides dirigés contre le Concile, dit-il, furent traduits en italien et imprimés en élégantes éditions à Florence et par les presses de l'imprimerie royale, » d'où tels d'entre eux sortirent avec cette recommandation : « Sur l'invitation confidentielle du ministre des affaires étrangères, on est prié de distribuer secrètement les volumes ci-joints aux plus savants et aux plus influents membres du clergé de la province [2]. » Certes, je n'accuse aucun des adversaires de Louis Veuillot d'avoir appelé ce concours, mais je constate qu'il fut donné, qu'on le sut et qu'on le tut.

En terminant le dernier chapitre de son deuxième volume, Mgr Cecconi marque d'un mot, où la charité s'unit à la justice, les diverses oppositions qui durant les préliminaires du Concile s'élevèrent et s'unirent contre l'autorité de Rome. Il rappelle que l'œuvre du Pape eut contre elle « les soupçons des gouvernements, la haine des sectes, l'hostilité des libéraux, l'orgueil des savants, les efforts désespérés du gallicanisme, les craintes des catholiques libéraux, les intrigues de leurs chefs ; » et il dit que cette coalition « *servit admirablement* les desseins du mortel ennemi de l'Eglise, du père du mensonge. » Je ne vois pas pourquoi je contredirais les jugements de ce juge. A cette conclusion, Mgr Cecconi ajoute ceci : « Pie IX, raconte-t-on, distinguait dans le Concile trois périodes : la période préliminaire, la période constituante, et la période finale. La première, disait-il, est la période de Satan, la seconde celle de l'homme, la troisième celle du Saint-Esprit. [1] »

Nous allons entrer dans la seconde période et nous verrons que par les passions des hommes, elle rappela souvent la première, celle où « le père du mensonge » avait tant agi.

D'autre part, l'*Univers* et Louis Veuillot, fidèles à eux-mêmes, y jouiront plus que jamais de la pleine approbation du Pape.

EUGÈNE VEUILLOT.

[1] *Rome pendant le Concile*, t. I, p. CX.
[2] *Histoire du Concile du Vatican*, t. II, p. 393.
[1] *Ibid.*, p. 487.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Le Saint-Père dit que les dispositions requises pour la communion fréquente et même quotidienne ne sont pas différentes de celles pour une seule communion, soit 1° l'état de grâce et 2° l'intention droite et pieuse. Le Saint-Père défend même nettement au confesseur de s'opposer à la fréquente communion de son pénitent, qui la lui demande, quand ces deux conditions existent.

1° Cela étant, quelles règles suivre pour permettre la fréquentation de la communion d'une façon prudente et profitable en même temps au pénitent et à la communauté chrétienne ? La seule demande du pénitent suffit-elle ?

2° Le confesseur doit-il questionner *souvent* ses pénitents sur la rectitude de leurs intentions ?

3° Ensuite, doit-il croire toujours son pénitent, même si, connaissant la légèreté et la mentalité de celui-ci, et vu son expérience des gens et des mœurs, il avait lieu de soupçonner le manque de rectitude de ses intentions ? Nul en effet n'ignore que l'indigène de ce pays, soit ignorance, soit entraînement, soit surtout affaire de milieu et d'éducation surtout chez le nouveau chrétien, a l'habitude de gazer la vérité ou de la présenter à sa façon, et cela sans malice et sans que sa conscience lui fasse aucun reproche.

4° L'appréciation de l'intention restera donc bien

subjective, donc bien variable aussi, surtout si l'on s'en tient au dire du pénitent seul. Le confesseur ne peut-il y ramener aussi l'intérêt du pénitent ? Que faire lorsqu'on prévoit que la fréquence de la communion ne durera que ce que durera la sensibilité ou la sentimentalité, plus ou moins passagères suivant les impressions et les nerfs ?

5° En outre, la communion quotidienne, par cela seul qu'elle n'est pas sans profit absolu pour une âme, est-elle opportune, malgré le *grand scandale de ceux qui l'entourent*, par exemple amitiés particulières, — fréquents jeux de cartes et de dés (défendus en ce pays à cause de la passion de l'indigène, qui engage femme et enfants pour jeu), — fréquents manquements à la règle de communauté, — abandons fréquents des prières du matin et du soir, que ces âmes croient entachés de fautes vénielles, etc., etc. ? N'y aurait-il pas lieu en ce cas de faire intervenir le bien de la communauté, pour faire distancer les communions, quand de telles personnes communient tous les jours ?

R. — Si vous lisiez régulièrement l'*Ami*, vous y auriez rencontré déjà des questions analogues à la vôtre, identiques même, avec des réponses qui vous auraient fourni la solution de vos présentes difficultés. Notamment, à propos des communions fréquentes d'enfants dans les collèges, de jeunes filles dans les pensionnats, nous avons précisé autant que le sujet peut le permettre, la notion pratique de l'*intentio recta* et en particulier dans ses relations éventuelles avec les considérations du dehors, de la communauté, du scandale. Si vous voulez bien chercher un peu dans les tables des deux ou trois années précédentes (recherche pour nous difficile et onéreuse, et dont nous ne pourrions nous charger pour toutes les occasions, fort nombreuses, qui s'en présentent, sans y absorber un temps énorme !), vous retrouverez sans peine ces dissertations que nous ne saurions rééditer ici une fois encore.

Quelques mots seulement suffiront pour vous éclairer, en attendant, et vous aider à bien conclure.

Ad I. — Evidemment, la seule demande du pénitent ne suffit pas... quand on a affaire à un pénitent qui demande. Or, remarquez tout d'abord que le pénitent peut fort bien ne rien demander du tout. Ce n'est plus comme autrefois, alors qu'il était passé comme règle pratique de conduite dans les mœurs des personnes pieuses, qu'on ne devait pas communier souvent sans la « permission » de son confesseur. Non, nous n'en sommes plus à ce régime-là ! Tout fidèle quelconque, qui a personnellement la loyale persuasion 1° de n'être pas en état de péché mortel, 2° d'avoir une intention droite par rapport à l'œuvre de foi et de piété qu'est la communion, peut s'approcher de la sainte Table sans consulter préalablement son confesseur, malgré même l'avis contraire de son confesseur, si celui-ci lui paraissait manifestement errer dans son interdiction. Malgré cela, les cas resteront longtemps rares de fidèles qui voudront ainsi prendre sur eux-mêmes de façon habituelle la responsabilité d'une décision en pareille matière.

Heureusement ! pensez-vous, car cette théorie, et surtout cette pratique, un peu exagérément subjectiviste, et sujette à grosses illusions personnelles, pourrait mener loin. — Pas si loin que cela, allez ! Car, en cas d'abus accentué, le confesseur habituel en sera d'ordinaire assez informé pour être à même d'y mettre ordre à la confession suivante, quand il se retrouvera en tête-à-tête de confession et direction spirituelle avec son pénitent immodérément laxiste dans sa manière de pratiquer, sans rime ni raison, la communion fréquente à jet par trop continu.

Et alors, interviendra le dialogue, tantôt sur demande du pénitent, tantôt sur interrogation du confesseur, au cours duquel sera formulée la réponse à votre *dubium*, à savoir que la seule demande du pénitent quand il demande ou est mis en demeure d'exprimer son désir, *per se* ne suffit pas, l'*intentio recta* pouvant exiger l'intervention de considérations extrinsèques où le prêtre a son mot à dire, ainsi qu'on le verra tout à l'heure.

Ad II. — *Souvent ?* Pourquoi ? Peut être oui, peut-être non ; cela dépend des gens auxquels il a affaire, et des raisons qu'il peut avoir d'interroger. Le pénitent ne sait pas ce que c'est que la « rectitude d'intention. » Inutile de lui poser la question sous cette forme « théologique. » C'est au confesseur qu'il appartient 1° de s'en faire une définition exacte à l'avance et 2° d'intervenir, par les côtés faibles, s'il a des raisons de juger que la définition n'est pas réalisée. Mais contrairement à l'ancienne pratique des confessionnaux sur ce point-là, l'intention droite se présente chez le pénitent, sur sa simple demande ; c'est son absence, ou si l'on veut « l'intention fausse », qui doit se prouver. On applique ici l'axiome connu : *credendum est pœnitenti...* jusqu'à preuves ou sérieuses présomptions contraires.

Le confesseur donc qui n'a pas de motifs de suspecter sérieusement l'*intentio recta*, telle que la théologie et Pie X la réclament, comme nécessaire et suffisante, n'interrogera que rarement, ou même pas du tout, son pénitent sur le chapitre de ses fréquentes communions ; et s'il est interrogé le premier, il laissera faire chacun à son goût, suivant l'entraînement de ses dispositions personnelles. Ajoutons qu'en règle générale, plutôt que de chercher à restreindre, il devra plutôt s'appliquer à provoquer la fréquence des communions, toujours dans l'hypothèse où il n'a pas de motifs d'agir autrement.

Ad III. — Question à omettre parce qu'en partie résolue déjà ci-dessus, et en partie dans les réponses qui vont suivre.

Ad IV. — Pour plus de clarté, réformons la question ainsi : Dans l'affaire de l'*intentio recta* faut-il faire entrer les considérations personnelles au pénitent, en dehors de son désir pur et simple, telles que légèreté, fautes vénielles fréquentes, inconsistance de caractère, etc., etc. ? — R. — Oui, mais *prudemment*. Avec la meilleure intention du monde un enfant, un ignorant, un simple,

peut se faire très grand mal dans l'exercice d'une action bonne en soi. C'est ainsi qu'on doit corriger les désirs d'enfants, de malades, au point de vue de la nourriture, de la boisson, du jeu, du travail, sans quoi, avec une *intentio recta* parfaite, ils se tueraient.

C'est que l'*intentio recta* a deux faces : la face purement interne et subjective, puis la face objective. Au-dessus des deux, et les comprenant toutes les deux, se trouve ce que nous appellerions bien l'*intentio recta* NORMALE, laquelle réalise l'accord du désir subjectif avec la synthèse objective des circonstances qui assurent sa légitime réalisation dans le domaine des faits.

Or, il arrive qu'il y a désaccord entre le désir (*intentio recta* subjective) et les circonstances objectives de son exécution (*intentio recta* objective) : ce désaccord ne permet plus de considérer comme normale l'intention subjective, quelque droite qu'elle soit *in voluntate desiderantis,* ainsi que nous le rappelions à propos des enfants, des malades, dans les exemples ci-dessus. C'est alors qu'une direction étrangère peut avoir à intervenir pour rétablir l'équilibre, éviter les conséquences fâcheuses du désaccord, soit en supprimant la satisfaction du désir, soit en modérant le désir, soit en provoquant dans les circonstances ambiantes les modifications susceptibles d'établir entre les deux termes l'harmonie cherchée.

Mais un confesseur doit se souvenir de ceci : l'axe d'appréciation sur ce point là n'est plus où on le voyait autrefois ; il a changé. Jadis, nous étions portés à le voir surtout *primario* dans l'ordre *objectif*, et *secundario* dans l'ordre *subjectif*. C'est l'inverse maintenant. Le Pape nous dit, au nom de la saine théologie eucharistique : Pensez d'abord à nourrir les gens qui ont faim ; et ensuite aux détails extérieurs de la mine, de l'hygiène, du perfectionnement de la santé. Ces affamés vivront plus ou moins bien... l'important n'est-ce pas ? est qu'ils vivent, et donc qu'ils mangent, et qu'ils mangent le plus souvent possible, de la façon au moins régulière que comporte une normale alimentation.

Aussi, tout en admettant très bien que certaines tares de caractère, de tempérament, de mentalité, peuvent parfois présenter, pour la vie spirituelle même, un danger tel que l'alimentation eucharistique serait plus nuisible qu'utile, tout en admettant donc que ces tares peuvent parfois empêcher l'*intentio recta* subjective d'être suffisamment « normale, » il faut ajouter bien vite qu'on ne doit pas s'arrêter à cette conclusion fâcheuse sans grandes précautions de prudence. Le jugement ici nous paraît difficile et scabreux à établir de façon ferme, en raison du peu que le Pape demande *ex parte objecti* pour qu'une *intentio recta* subjective reste quand même suffisamment normale au point de vue de l'alimentation eucharistique à permettre. Nous avons déjà présenté cette observation à propos des enfants de collège, paresseux, élèves médiocres, et nous avons conclu que, sauf scandale, leurs imperfections habituelles de conduite ne nous paraissaient pas, en principe, une raison de les éloigner de la fréquente communion dont ils auraient subjectivement le désir, avec *intentio recta* sous ce point de vue tout intérieur.

Vos sauvages sont de mentalité légère, inconsistante, peu susceptibles d'amendement spirituel moral par le fait de la communion fréquente (car telle est bien votre arrière-pensée). Nous ne croyons pas que, pour ce seul motif, vous puissiez leur interdire la communion fréquente, sauf le cas bien entendu, comme pour nos gamins de collèges, où cette pratique, vu leur mentalité et courant habituel de conduite, aurait pour effet de tuer en eux peu à peu la foi à l'Eucharistie. En somme, il faut plutôt aller au delà que se tenir en deçà dans la large appréciation de ces tares *personnelles* quant à leur opposition éventuelle sérieuse avec la pratique de la communion fréquente.

Ad V. — Réformons la question, encore : La considération du scandale peut-elle intervenir dans le jugement de l'*intentio recta ?* — R. Oui, très certainement, et beaucoup plus que les tares purement personnelles et privées dont nous parlions tout à l'heure. L'*intentio recta* subjective ne peut évidemment pas être normale, au pur point de vue eucharistique, avec une vilaine volonté de complaisance dans le mal grave causé au prochain par le scandale. Il faut sans doute là encore surveiller de très près nos tendances à exagérer la nature et les contre-coups du scandale en pareille matière. Il y a bien des manières de l'entendre, qui ne sont pas toutes un obstacle à la suffisante piété et droite disposition d'esprit et de cœur que réclame la fréquente communion. Mais, enfin, cette réserve largement faite tant qu'on voudra, il reste que le scandale peut fort bien être pour un confesseur une raison d'interdire à son pénitent averti, bien instruit de sa faute *quoad scandalum,* et incorrigible, l'accès public trop répété à la Table sainte.

La charité est une vertu qui commande le respect à tout le monde, et plus encore aux habitués de l'Eucharistie qu'aux autres. A qui refuserait de s'incliner devant la considération d'un sérieux scandale social occasionné par son fait, ses attitudes, l'opposition violente de sa religion du matin avec ses grosses sottises publiques du reste de la journée, nous dirions : Non, vous n'avez pas par rapport à la sainte communion l'intention droite, honnête et surnaturelle, qu'il faut. Abstenez-vous.

Mais qu'il soit bien entendu que ce n'est pas là une solution inspirée par la pensée de subordonner la fréquente réception de l'Eucharistie à la *dignité* extérieure du communiant. Nullement. C'est une solution d'exception qui vise le cas où son indignité publique le met, sur le terrain de la charité *in proximum,* dans un état de conscience

qui *per accidens* se trouve incompatible avec l'*intentio recta* ordinaire qui réclame, en règle générale, peu de chose en fait de dispositions et considérations empruntées au dehors.

Tel est, cher confrère, en raccourci le résumé des principes que vous ferez bien de vous rappeler avant de procéder aux pratiques résolutions que peut exiger le cas de vos indigènes. Ce sont des enfants mal élevés, turbulents, vicieux, tout comme les gamins et garnements de nos institutions publiques d'éducation pour la jeunesse des deux sexes. Nous ne saurions mieux traduire toute notre pensée qu'en vous disant ceci : Le jour de la distribution des prix, *tous ne montent pas* sur l'estrade, mais les méritants, les dignes seulement, parce qu'il s'agit là de *récompense*. Mais au réfectoire *tous sont admis*, sauf ceux qu'on met dehors, au pain sec, pour scandaleuse incartade, parce qu'il s'agit là de *nourriture*. Or, *caro mea vere est cibus*, dit Celui qui a seul qualité pour fixer le caractère de la participation à son Banquet sacré. *Hœc meditare, in his esto.*

Q. — En 1912, p. 912, vous avez répondu que dans le cas de subdivision d'une mission, les prêtres indigènes comme les missionnaires européens devaient demeurer dans les postes à eux confiés précédemment, fussent-ils dans la partie séparée de leur domicile d'origine ou du lieu de leur ordination.

En cela, vous avez vraisemblablement supposé une mission prospère, devenue trop nombreuse et ayant été subdivisée pour les facilités de l'administration. Permettez-moi de faire une autre hypothèse, celle d'une mission ayant envoyé missionnaires européens et prêtres indigènes *fonder une colonie catholique* à très grande distance... 100 ou 150 lieues, ce qui dans ces pays, avec les moyens primitifs de locomotion, se traduit par des voyages de *25 à 30 jours !*

La mission *colonisée* a prospéré, et le Vicaire apostolique ne pouvant diriger à si grande distance a obtenu de Rome la division des Missions. Dans ces conditions les missionnaires européens restent là où les a trouvés le décret de division, leur vocation et leur titre de missionnaires apostoliques l'indiquent assez ; mais *quid* des prêtres indigènes *(inviti* surtout, c'est l'hypothèse ici posée) qui n'ont ni ce titre ni cette vocation ? Les séparerez-vous à tout jamais de leurs familles ? Car c'est en fait une séparation que l'on peut moralement dire définitive ; et à leur ordination ils ne se sont pas engagés à cela.

La différence de pays importe peu au missionnaire européen qui à son ordination a *accepté* la séparation définitive de sa famille ; la situation des prêtres indigènes est toute différente, ils ne se sont engagés que pour leur pays, pour *leur diocèse d'origine et d'ordination.*

Et permettez-moi de vous citer à mon appui l'opinion d'un spécialiste, *Notæ addititiæ ad P. Gury*, par le R. P. Jean-Marie Corre, des Missions Etrangères de Paris, miss. apost. à Nagasaki, éditées à Hongkong en 1904. Je cite la p. 54 : « Sectio II, *De sacerdotibus indigenis*. Quomodo suæ Missioni seu diœcesi sint addicti. — Sacerdotes indigenæ, ratione juramenti quod ante sacrorum ordinum susceptionem præstitere, tenentur perpetuo, in Divinis administrandis, laborem suum ac operam impendere Missioni seu diœcesi, cujus titulo ordinati sunt.

« Refertur formula juramenti in *Collect. Parisin*, n. 785, in *Collect.* vero *Nazareth* n. 1173 in fine. Cf. Synodum Nagasakiensem tit. 1, cap. 3, n.n. 1 et 2 ad *a* et *b*. Videantur etiam quæ infra habentur de titulo ordinationis in tractatu de Ordine.

« Ex quibus patet magnum adesse discrimen inter sacerdotes indigenas et sacerdotes Societatis missionum ad exteros. Isti siquidem, ut supra dictum est n° 41, Missionem possunt relinquere et in suam reverti diœcesim originis, vel saltem assentiente Episcopo de una missione ad aliam transire. Illi autem tenentur *perpetuo* laborare in missione quæ eos educavit ; nec possunt, etiam de Episcopi consensu, suam missionem relinquere et transire in aliam : unde *Clerum diœcesanum* proprie constituunt. »

R. — Nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître que les prêtres indigènes, ordonnés pour le Vicariat apostolique dont ils sont originaires, ont le droit d'y demeurer incorporés, sans qu'il soit loisible au Vicaire apostolique de les envoyer, malgré eux, dans une circonscription ecclésiastique autre que la sienne et sur laquelle il n'a pas juridiction. C'est là du droit commun parfaitement mis en évidence par les textes que cite notre correspondant et que nous ne songeons nullement à contester, pas plus d'ailleurs que ne les a contredits en rien la réponse de l'*Ami*.

Mais suit-il de là, ainsi que le voudrait notre correspondant, que si le Vicariat apostolique pour lequel ils ont été ordonnés vient à être divisé en deux Vicariats distincts, ces mêmes prêtres aient le droit de choisir celle des deux nouvelles circonscriptions qui aurait leurs préférences en raison de la plus grande proximité de leur famille, et ce, sous prétexte que prêtres séculiers et non missionnaires, dans le sens usuel de ce mot et au même titre que les ouvriers apostoliques venus d'Europe, ils n'ont pas dit un adieu définitif à ceux qui leur sont unis par les liens du sang ?

C'est une tout autre question, que les textes cités ne tranchent nullement dans le sens voulu par notre correspondant, à laquelle même ils ne font aucune allusion, si éloignée soit-elle, et pour cause. Une telle raison n'a jamais été, en effet, une des sources canoniques de l'incorporation régulière dans une circonscription ecclésiastique quelconque.

L'auteur de la consultation essaie bien d'une autre preuve, en parlant de la partie de la mission détachée pour former un nouveau Vicariat comme d'une colonie catholique établie tout d'abord à grande distance du centre du premier Vicariat.

Mais, *a priori*, et en dehors de toute autre considération, cette raison de distance, quelque considérable qu'elle soit, n'a rien à voir non plus avec les questions d'incorporation ou d'excorporation.

Il faut donc recourir à d'autres principes pour trancher le cas, et ces principes, nous le craignons bien, ne donneront pas raison à la thèse de notre correspondant.

Car enfin, la colonie catholique fondée loin du centre du vicariat primitif était-elle, oui ou non, malgré la grande distance, dans les limites ecclésiastiques du vicariat ? Là est toute la question.

Si oui, comme tout le fait supposer, il en résulte que les prêtres, même indigènes, de par leur ordination pour le Vicariat, pouvaient être très légitimement envoyés par le Vicaire apostolique dans

la partie du territoire à lui confiée où il jugeait leur ministère utile au bien des âmes, sans qu'ils eussent le droit de se plaindre d'être placés aux confins du Vicariat et aussi loin que possible de leur famille. Ils restaient bien, dans cette hypothèse qui est la vraie, pensons-nous, dans la circonscription ecclésiastique pour laquelle ils avaient été ordonnés et à laquelle ils étaient dûment incorporés. La question d'éloignement ou de proximité de la famille restait un pur accident, peut-être fâcheux pour ceux qui n'auraient pas été suffisamment détachés, mais un simple accident qui ne pouvait entrer en ligne de compte pour empêcher le Vicaire apostolique, s'il le jugeait utile, d'user de son droit d'envoyer ces prêtres à l'endroit du territoire à lui confié où il penserait leur présence plus avantageuse.

Non seulement le Vicaire apostolique avait tout droit pour agir ainsi ; mais même, ce faisant, il se conformait aux indications très expresses à ce sujet de la S. C. de la Propagande, indications données aux Vicaires Apostoliques de la Chine, à la suite des conciles tenus dans ces missions. Il est dit en effet, dans une instruction du 18 octobre 1883, que « en général ce serait une excellente mesure de prudence d'envoyer les prêtres indigènes exercer le saint ministère loin du lieu où habite leur famille,... afin de leur apprendre à ne pas s'attacher à la chair et au sang, mais à rechercher uniquement le royaume de Dieu. [1] »

Or, ce qui était légitime avant la division du Vicariat, le reste une fois celle-ci opérée. Car l'ordination et l'incorporation au territoire primitif du Vicariat ayant précédé cette division, les prêtres dont il s'agit se trouvaient véritablement, au moment où elle s'est produite, dans le territoire pour lequel ils avaient été ordonnés ; ils restent donc bien dans le lieu pour lequel ils ont été ordonnés, quoique, depuis la division, ils appartiennent à une entité ecclésiastique distincte de celle où se trouve leur famille et d'où ils sont originaires. Le fait de la division ne pouvait leur conférer le droit de choisir, sous prétexte de convenances personnelles, entre les deux nouvelles circonscriptions, car, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, ces sortes de convenances n'entrent pour rien dans le fait ecclésiastique de l'incorporation canonique.

Ceci dit pour répondre directement aux raisons mises en avant par notre correspondant, venons-en à une autre d'un ordre différent, mais qui tranchera définitivement le débat.

Il s'agit d'une décision très formelle, décision de principe, approuvée par le Souverain Pontife comme devant servir de règle générale dans les divisions des circonscriptions ecclésiastiques des missions.

Dans sa réunion plénière du 13 avril 1891, la Propagande « adresse une supplique au Saint-Père pour qu'il veuille bien établir sous forme de règle générale, que, dans le démembrement des diocèses, le clergé soit tenu de rester le sujet de l'Evêque de la partie du territoire dans laquelle il exerçait le ministère avant la division. Le Saint-Père a approuvé. [1] »

Il va de soi que, nonobstant le droit mis ici en évidence, les prêtres indigènes pourraient, s'ils le jugeaient bon, recourir aux deux Ordinaires pour obtenir, d'une part, l'excorporation de la circonscription dans laquelle la division les a fixés, et d'autre part leur incorporation dans celle d'où ils sont originaires. Mais s'ils l'obtenaient, ce serait un acte de condescendance des deux Ordinaires en leur faveur, et non une reconnaissance d'un droit quelconque.

[1] *Collect. P. F.*, 2e édit., n. 1606, p. 191.

[1] *Collect.*, n. 1751.

LITURGIE

Q. — 1° Dans une église où les deux bénitiers sont séparés par le tambour, de sorte que de l'un on ne peut apercevoir l'autre, peut-on se contenter de dire une seule fois les prières de la bénédiction de l'eau, ou doit-on la répéter ? *Quid* pour la bénédiction du sel ?

2° Un jour où l'on doit donner la bénédiction du St-Sacrement, on a oublié de consacrer la grande hostie. Pourrait-on, dans la custode où se trouve une hostie non consacrée, mettre une petite hostie consacrée, pour donner la bénédiction ?

3° Quand j'étais vicaire, mon curé m'envoyait en pèlerinage avec ses paroissiens à une chapelle dédiée à S. Clair. Là je devais bénir de l'eau, placée dans deux vases différents. D'un côté était l'eau que l'on devait emporter pour les maladies d'yeux, et de l'autre l'eau pour la préservation des vignes. Devais-je répéter sur la deuxième eau les prières de la bénédiction comme si ç'avait été une bénédiction différente ?

4° Le 20 janvier, dans une église, c'était la fête de l'Adoration perpétuelle et la fête de S. Fabien, patron d'une confrérie dans laquelle sont enrôlés presque tous les hommes de la paroisse. D'autre part, l'Ordo diocésain faisait célébrer la fête du S. Nom de Jésus, double de 2e classe, renvoyé du 2e dimanche après l'Epiphanie. Fallait-il dire la messe du S. Nom de Jésus ou celle de l'Adoration perpétuelle ?

R. — Ad I. On ne peut regarder comme moralement présente l'eau d'un bénitier qu'il est impossible d'apercevoir, et il faut alors dire deux fois les prières de l'exorcisme de l'eau. Mais la bénédiction du sel n'a lieu qu'une fois, et même on peut l'omettre complètement, si l'on a encore du sel bénit qui n'a pas été employé le dimanche précédent. (S. R. C., 8 avril 1713, n. 2218, ad 3).

Ad II. Il n'est pas permis de mettre dans l'ostensoir une hostie consacrée avec une autre qui ne l'est pas. Contentez-vous, dans le cas où vous auriez oublié de consacrer la grande hostie, soit de donner la bénédiction avec le saint ciboire, soit de placer dans l'ostensoir une petite hostie consacrée.

Ad III. Si la formule de bénédiction était la même, il n'y avait pas lieu de la dire deux fois, ni de mettre l'eau dans deux vases différents. C'est inutile, et de plus cette pratique est de nature à induire les fidèles en erreur.